



3 place François Mitterrand
16340 L'ISLE D'ESPAGNAC
05 45 38 61 83
contact@fcl.asso.fr
www.fcl.asso.fr

N° Siret: 78121327700028
Code APE: 9499Z

L'Isle d'Espagnac le 16 octobre 2020

Objet : Protocole sanitaire COVID-19 - Activité SCRABBLE.

Fiche destinée à:

- Responsable de l'association FCL
- Responsable de l'activité
- animateur de l'activité
- Adhérents de l'activité
- Municipalité de L'Isle d'Espagnac

Fonctionnement des activités:

Dans ce contexte sanitaire et en fonction des connaissances que nous avons à ce jour, nous préconisons de respecter les règles suivantes:

- **Une désinfection des locaux doit être assurée.**
Salles d'activités, et toilettes.
=> Responsabilité FCL
- **Une aération naturelle sera effectuée dans les salles d'activités**
régulièrement entre chaque séance.
=> Responsabilité animateur
- **Circulation des personnes**
Entrée et sortie des adhérents par la porte de la salle donnant directement sur l'extérieur.
L'adhérent ne rentre pas dans la salle avant d'y avoir été invité par l'animateur.
=> Responsabilité animateur et adhérents
- **Le port du masque**
Le port du masque est imposé pour toute personne entrant dans les locaux.
Pendant l'activité, le port du masque est obligatoire.
=> Responsabilité animateur et adhérent
- **Vêtements et sacs.**
Chaque adhérent doit venir avec un minimum d'affaires personnelles.
=> Responsabilité adhérent
- **Du gel hydroalcoolique** doit être utilisé par toute personne entrant dans les locaux.
=> Responsabilité application : animateur et adhérent
- **Refus d'accueil:** L'animateur d'activité peut, sans justificatif, refuser l'accès de sa salle à toute personne présentant des risques sanitaires.
=> Responsabilité animateur



- **Nombre de personnes par salle:**
15 personnes maximum dans la **Salle d'Accueil Familial**.
30 personnes maximum dans la **Petite Salle Brassens**.
=> Responsabilité application Animateur

Critères spécifiques à l'activité Scrabble

- Mobilier : Nettoyage des tables, chaise et matériels utilisés avant et après chaque séance d'activité avec le produit désinfectant mis à disposition.
=> Responsabilité application : Animateur et adhérents
- Les adhérents utilisent leur propre matériel. Aucun échange ne doit être effectué.
=> Responsabilité application : Adhérents

Suivi des personnes présentes

- A chaque séance d'activité, l'animateur doit établir une liste des personnes présentes.
=> Responsabilité Animateur

Conclusion

Les activités proposées ne sont en aucun cas obligatoires. Chacun est libre de sa décision d'y participer en raison d'une éventuelle vulnérabilité.

Attention : Tout manquement au respect de ces consignes pourrait conduire à l'interdiction d'utilisation des locaux municipaux.

Chaque adhérent doit accepter et signer un exemplaire de ce protocole.

Le président du FCL
Jean Michel DEROIN



Nom et Signature de l'adhérent